

**Avis n° 2009/05-05**  
**relatif à l'habilitation de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'**Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)**
- Vu le rapport établi par J. Béranger (rapporteur principal) et H. Schoorens (membre de la CRI), et présenté lors de la séance plénière du 12 mai 2009

**LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :**

Créée en 1999, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard est un EPCSCP. Elle est née du regroupement de deux établissements : l'École Nationale d'Ingénieurs de Belfort (ENIB) et l'Institut Polytechnique de Sévenans. Elle est installée sur 3 sites : Belfort, Sévenans et Montbéliard.

Elle forme des ingénieurs en 5 ans. Elle compte 5 spécialités en formation initiale sous statut d'étudiant (Génie Mécanique et Conception (GMC), Ingénierie et Management de Process (IMAP), Informatique (GI), Génie Électrique et Systèmes de Commande (GESC), Ergonomie, Design et Ingénierie Mécanique (EDIM)) et, depuis la rentrée 2008, une formation par apprentissage en Génie électrique. Elle délivre plus de 400 diplômes d'ingénieur par an. Donnée pour la rentrée 2004, l'habilitation actuelle est d'une durée de 6 ans.

L'objet de la demande de l'établissement est la création d'une formation d'ingénieurs par la voie de l'apprentissage dans le domaine de la logistique (projet conjoint UTBM CFAI et ITII de Franche-Comté).

Après un examen du dossier, la CTI émet un **avis favorable** :

- Au recrutement d'apprentis-ingénieurs à la rentrée 2009, en vue de la préparation du titre *d'Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité Logistique*, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté. La poursuite de l'habilitation, à partir de la rentrée 2010, sera normalement examinée dans le cadre du suivi périodique du Nord-est.

La CTI **recommande de** :

- Approfondir la réflexion sur la démarche compétences de la spécialité, notamment vis-à-vis des entreprises et des enseignants ; puis établir une fiche RNCP cohérente avec les besoins et la formation dispensée.
- Affiner l'acquisition des compétences par périodes de formation en entreprise.
- Veiller au niveau scientifique des élèves recrutés. Mettre en place un dispositif permettant de valider la qualité au recrutement.
- Envisager le recrutement dans d'autres filières (ne pas le limiter aux seuls DUT et BTS de gestion de la production).
- Augmenter le niveau de la formation des élèves ingénieurs, notamment en mathématiques et donner une ouverture aux sciences physiques ainsi que biologiques.
- Formaliser la mise en place du dispositif conventionnel : convention ITII / UTBM, convention CFAI / Conseil Régional, accord du Conseil Régional et convention UTBM / CFAI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 12 mai 2009

Le président



Bernard REMAUD